



COMMUNIQUE du CONSEIL SCIENTIFIQUE D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE

A l'attention des candidats au Concours d'Internat en Odontologie – session 2027

Concernant les connaissances exigibles aux épreuves nationales d'Internat en odontologie, le Conseil Scientifique d'Internat en Odontologie retient, pour l'élaboration des épreuves, les sources de référence suivantes :

- Les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) qui ont été publiées ou mises en ligne jusqu'au 31 décembre 2026.
- En cas d'absence de recommandations de la HAS et de l'ANSM, les recommandations de bonnes pratiques élaborées par les sociétés savantes françaises et les collèges de spécialité d'odontologie.

Les recommandations publiées ou mises en ligne après le 31 décembre 2026 ne constitueront pas des sources de référence pour l'élaboration des épreuves de la session 2027.

Le Conseil scientifique s'appuiera également sur les documents pédagogiques incluant les référentiels qui auront été publiés ou mis en ligne jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à Paris, le 15 septembre 2026

Pour le Conseil Scientifique d'Internat en Odontologie

Pr Loredana RADOI (présidente)

Pr Raphaël DEVILLARD (vice-président)

Pr Jean-Noël VERGNES (secrétaire général)